

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016, À 20 HEURES

SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

P:

A: _____

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, tenue à 20 h.

P:

A: _____

4. PROCLAMATION

5. DOSSIER DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

5.1 **DÉSIGNATION – REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE RIMOUSKI – COMITÉ DE TRANSITION ET DE CONCERTATION – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RIMOUSKI**

Désigner messieurs Pierre Chassé, conseiller municipal, et Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, à titre de représentants de la Ville de Rimouski au sein du comité de transition et de concertation de l'Office municipal d'habitation de Rimouski.

P :

A : _____

6. DOSSIER DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

7.1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER 2016 – APPROBATION NUMÉRO 21**

Approuver le bordereau numéro 21 (2016) des comptes à payer pour la période se terminant le 15 novembre 2016 et autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 2 422 722,29 \$.

P:

A: _____

7.2 **FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉ SUR ARRIÉRÉS DE TAXES**

Décréter qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 toutes taxes impayées porteront intérêts au taux de 10 % avec une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

P :

A : _____

7.3 SOUMISSIONS 2016 – ACHAT DE DEUX (2) PHOTOCOPIEURS NEUFS – TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DU GREFFE

Accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de deux (2) photocopieurs neufs pour les Travaux publics et le Service du greffe, ouvertes le 26 octobre 2016 et autoriser l'octroi ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, à la firme 6931006 Canada inc. (Agent autorisé Xérox), plus bas soumissionnaire conforme dans l'ensemble, selon les prix unitaires soumis de 4 995 \$ pour chaque photocopieur et un contrat de service d'entretien pour la période du début du contrat jusqu'au 14 novembre 2021, pour un montant approximatif de 7 460 \$ pour les Travaux publics et de 8 844 \$ pour le Service du greffe, taxes en sus.

P :
A : _____

7.4 CONTRAT – VILLE DE RIMOUSKI ET SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS – MODIFICATION DROIT DÉJÀ PUBLIÉ – TERRAIN SITUÉ AU 483 RUE ERNEST-LAPOINTE

Accepter le contrat à intervenir entre la Ville et la Société Télus Communication pour la modification d'un droit de superficie déjà publié concernant un terrain situé au 483, rue Ernest-Lapointe à Rimouski;

Autoriser le maire et la greffière à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

P :
A : _____

7.5 SOUMISSIONS 2016 – VENTE DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

Accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur public pour la vente de véhicules et équipements, ouvertes le 2 novembre 2016, et autoriser les ventes ci-après décrites, conformément aux prix soumis par les acquéreurs, taxes en sus :

Acquéreur	Description	Prix soumis
Luc Michaud	Un (1) tracteur de ferme, de marque International, modèle 484, année 1978, matricule 3130	1 855 \$
Michel Couture	Un (1) camion à cabine basculante, 8 100 kg PTAC de marque GMC, modèle W5R042, année 1992, matricule 3222	1 015 \$
Construction BCK inc.	Une (1) chenille à trottoirs, de marque Bombardier, modèle SW-48-DA, année 1989, matricule 3200	2 100 \$
Construction BCK inc.	Une (1) niveleuse, de marque Champion, modèle 720A, année 1982, matricule 3162	6 675 \$
Construction BCK inc.	Un (1) lot de sept (7) pneus de chargeur 23.5 X 25	560 \$
Acier Bouffard inc.	Un (1) camion diesel, 66 000 lb PTAC avec benne basculante, marque International, modèle 2674, année 1995, matricule 3248	5 550 \$
Acier Bouffard inc.	Une (1) camionnette cabine allongée 1 900 kg, 4 X 2 de marque GMC, modèle Canyon, année 2006, matricule 3381	356 \$
Acier Bouffard inc.	Une (1) camionnette, de marque Ford, modèle F-250, année 2001, matricule 3302	556 \$
Acier Bouffard inc.	Un (1) compacteur à déchets, de marque Caterpillar, modèle 826-C, année 1995, matricule 4503	7 500 \$

Acquéreur	Description	Prix soumis
Acier Bouffard inc.	Une (1) fourgonnette 3 300 kg, de marque GMC, modèle Savana, année 2005, matricule 4117	329 \$
9006-3538 Québec inc. (Métaux Yannick Huet)	Un (1) camion de marque GMC, modèle C 60 C, année 2000, matricule 4100	805 \$
9006-3538 Québec inc. (Métaux Yannick Huet)	Une (1) camionnette cabine simple, de marque GMC 1500, modèle Sierra, année 2003, matricule 3365	400 \$
9006-3538 Québec inc. (Métaux Yannick Huet)	Une (1) chaudière à vapeur de 22 HP, de marque Volcano Sioux, incluant groupe électrogène de marque Onan, modèle 400, année 1977, matricule 3109	200 \$
9006-3538 Québec inc. (Métaux Yannick Huet)	Une (1) remorque citerne 32 000 litres, douze (12) roues et deux (2) réservoirs, modèle 102S, matricule 4507	2 000 \$
9006-3538 Québec inc. (Métaux Yannick Huet)	Une (1) souffleuse de marque Vohl	700 \$
9006-3538 Québec inc. (Métaux Yannick Huet)	Un (1) ensemble de : - Un (1) réservoir à eau chaude, de la compagnie Triangle Tube phase 3, type TR-120. - Une (1) chaudière au mazout de marque Dettson, série HM.	100 \$/ensemble
9006-3538 Québec inc. (Métaux Yannick Huet)	Deux (2) thermopompes de la compagnie Compétition, modèle 100 HPRA, 208-230V.	140 \$
Anicet Proulx inc.	Un (1) rouleau compacteur, de marque Raygo, modèle 300A/303A, année 1974, matricule 3091.	1 200 \$

P :
A : _____

7.6 ENTENTE – VILLE DE RIMOUSKI ET CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC – DISPOSITIONS DE BIENS EXCÉDENTAIRES

Accepter les termes de l'entente de services à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Centre de services partagés du Québec pour la disposition de biens excédentaires;

Autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

P :
A : _____

8. DOSSIER DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

8.1 APPROBATION – AVIS DE MODIFICATION NUMÉRO 1 – INSTALLATION DE DEUX (2) SURPRESSEURS D'AIR AUX ÉTANGS AÉRÉS DE RIMOUSKI-EST

Approuver l'avis de modification numéro 1 relatif aux avenants 1 et 2, dans le cadre du projet d'installation de deux surpresseurs d'air aux étangs aérés de Rimouski-Est, réalisé par la firme CWA, pour un montant de 2 091,84 \$, taxes incluses, à être défrayé à même le règlement d'emprunt 926-2016.

P:
A: _____

9. DOSSIERS DU SERVICE DU GREFFE

9.1 **PUBLICATION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 ET PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019**

Autoriser la publication des prévisions budgétaires 2017 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2017-2018-2019 de la Ville dans le bulletin municipal de décembre 2016, pour servir à titre de distribution à chaque adresse civique, en conformité avec l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

P :
A : _____

9.2 **FERMETURE DE L'ANCIENNE VOIE DE CIRCULATION DÉSAFFECTÉE CONSTITUÉE DU LOT 2 895 894 DU CADASTRE DU QUÉBEC – ROUTE DU BEL-AIR**

Décréter la fermeture de l'ancienne voie de circulation désaffectée portant le numéro de lot 2 895 894 du cadastre du Québec – route du Bel-Air.

P :
A : _____

9.3 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-10-913 – SERVITUDE – CONDUITE PLUVIALE ET DROIT DE PASSAGE – PORTION DU LOT 3 937 665 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 9017-8674 QUÉBEC INC. (GÉRALD ALBERT)**

Modifier la résolution 2016-10-913, adoptée le 17 octobre 2016, concernant l'acceptation d'une promesse de servitude en remplaçant les termes « monsieur Gérald Albert, représentant dûment autorisé de 9017-8674 Québec inc. » par « Dr Alain Laplante inc. ».

P :
A : _____

10. DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 **SOUMISSIONS 2016 – CONCEPTION DE LA BROCHURE « SEMAINE DE RELÂCHE – 2017 »**

Accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la conception de la brochure « Semaine de relâche – 2017 », le 27 octobre 2016, et autoriser l'octroi ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés à la demande de prix, à la firme Groupe Sygif inc., plus bas soumissionnaire conforme selon le prix soumis de 3 760 \$, taxes en sus.

P:
A: _____

10.2 **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – SERVICE DE RELIURE DE DOCUMENTS – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Accepter le renouvellement du contrat pour le service de reliure de documents – Bibliothèque municipale intervenu avec la firme Reliure Travaction (1991) inc. et ce, pour une année additionnelle, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 selon les prix soumis, pour un contrat d'un montant approximatif de 25 215,40 \$, taxes en sus.

P:
A: _____

10.3 SUBVENTION 2016 – PRÊT DE LOCAUX – ANCIEN ÉDIFICE MUNICIPAL DE RIMOUSKI-EST – OPÉRATION NEZ ROUGE RIMOUSKI – MODIFICATION RÉOLUTION 2016-11-929

Autoriser le prêt d'un local à l'ancien édifice municipal de Rimouski Est à Opération Nez rouge, à titre gratuit pour l'édition 2016, pour la période du 16 novembre 2016 au 6 janvier 2017, l'organisme s'engageant à assumer les frais de conciergerie et de téléphonie pour la durée du prêt et la présente résolution modifiant la résolution 2016-11-929, adoptée le 7 novembre 2016, concernant la durée du prêt du local.

P:
A:_____

10.4 SUBVENTION 2016 – PRODUCTIONS ONE UP – UNDERGROUND FEST 2016

Autoriser le versement à l'organisme Productions One Up d'une subvention, au montant de 500 \$, à titre de soutien pour la réalisation de l'Underground Fest 2016 qui aura lieu les 29 et 30 décembre 2016.

P:
A:_____

10.5 SOUMISSIONS 2016 – ENTRETIEN DES GRADINS – COLISÉE FINANCIÈRE SUN LIFE

Accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'entretien des gradins – Colisée Financière Sun Life, le 31 octobre 2016, et autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés à la demande de soumission, à la firme Nettoyage Simco rénovation, plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, selon le taux horaire soumis de 27 \$, pour un contrat d'un montant approximatif de 9 450 \$, taxes en sus.

P:
A:_____

11. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

11.1 NOMINATION – POSTE D'AUXILIAIRE À L'ÉQUIPEMENT ET À L'OUTILLAGE

DOCUMENT CONFIDENTIEL

P:
A:_____

11.2 NOMINATION – POSTE D'OPÉRATEUR – RÉSEAU AQUEDUC ET ÉGOUT

DOCUMENT CONFIDENTIEL

P:
A:_____

12. DOSSIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

12.1 **AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT – ÉTUDE DE RÉGIONALISATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette compte trois services incendie sur son territoire : le service régional géré par la MRC à l'égard des sept municipalités autres que la Ville de Rimouski et la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, celui de la Ville de Rimouski et celui de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette souhaite procéder à une étude de régionalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a déjà manifesté informellement son intention de procéder à une étude de régionalisation selon le mode de répartition devant être établi par la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a manifesté par résolution son intérêt à participer à une étude de régionalisation, en imposant toutefois une condition unilatérale quant à sa participation financière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge équitable que les coûts de l'étude de régionalisation soient partagés en parts égales entre les services incendie du territoire souhaitant y participer ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches ont été effectuées au cours de la dernière année afin de trouver un consultant pouvant répondre aux attentes et exigences des organisations impliquées;

CONSIDÉRANT QU'il a été résolu à l'unanimité par le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette d'octroyer conditionnellement le contrat pour l'étude de régionalisation des services de sécurité incendie, incluant la Ville de Rimouski et la municipalité de Saint-Eugène de-Ladrière sous réserve de la confirmation de leur participation financière selon le mode de répartition établi par la MRC, à la firme Prudent Groupe conseil au montant de 17 842 \$, taxes non incluses, et autorise le paiement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas, au montant de 3 575 \$, taxes non incluses. Il est expressément convenu d'autoriser le préfet à signer la proposition de services professionnels, au coût de 24 624,20 \$, taxes incluses, conditionnellement à la confirmation de la participation de la Ville de Rimouski selon le mode de répartition suivant :

Coût de l'étude	Financement FDT	Répartition par service incendie
24 624,20 \$	11 900 \$	6 362,10 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité que la Ville de Rimouski confirme sa participation à l'octroi du contrat pour la réalisation d'une étude sur la régionalisation des services d'incendie de la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette, jusqu'à concurrence du montant maximal de 6 362,10 \$.

P:

A:_____

12.2 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski prévoit la formation de 25 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rimouski-Neigette en conformité avec l'article 6 du Programme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rimouski-Neigette.

P :
A : _____

12.3 **REMBOURSEMENT AUX FAMILLES – TRANSPORT SCOLAIRE 2016-2017 – DISTRICTS NAZARETH, POINTE-AU-PÈRE, RIMOUSKI-EST, SAINTE-ODILE, SAINT-GERMAIN ET SAINT-ROBERT**

Autoriser une dépense de 46 457 \$ pour le remboursement aux familles des frais du transport scolaire selon les tableaux par district préparés par le Service de sécurité incendie, le tout conditionnellement à la réception avant le 30 juin 2017, d'un reçu officiel émis par la Commission scolaire des Phares.

P :
A : _____

13. DOSSIERS DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

13.1 **SOUMISSIONS 2016 – SOUSCRIPTION ANNUELLE POUR LES MISES À JOUR ET SOUTIEN TECHNIQUE DU LOGICIEL VMWARE**

Accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la souscription annuelle pour les mises à jour et soutien technique du logiciel VMWare, le 31 octobre 2016, et autoriser l'octroi ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés à la demande, à la firme Micro Logic, plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 30 novembre 2016 au 1^{er} février 2018, selon le prix soumis de 4 403 \$, taxes en sus.

P:
A: _____

13.2 **DON – IMPRIMANTE LASER – LE MONUMENT BLANDINOIS (OBNL) DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-BLANDINE**

Autoriser le don à l'organisme Le Monument Blandinois (OBNL) de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Blandine d'une imprimante laser, cet équipement n'étant plus requis pour les besoins de la Ville.

P:

A:_____

14. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

14.1 **SOUMISSIONS 2016 – TRAVAUX DE RÉPARATION DE BRIS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

Accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation de bris d'aqueduc et d'égout, ouvertes le 31 octobre 2016, et autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, à la firme 164019 Canada inc. (Déneigement N.C.), plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 mai 2017, selon les prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 56 775 \$, taxes en sus.

P:

A:_____

14.2 **SOUMISSIONS 2016 – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE 1 900 KG, 4 X 4 – REJET**

Rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette neuve 1900 kg, 4 X 4, selon le cahier des charges 2016-40, soit celle de Boulevard Chevrolet Buick GMC Cadillac inc., pour cause de non-conformité et la soumission de Bouchard Ford pour cause de dépassement des coûts.

P:

A:_____

14.3 **CLUB SPORTIF POPULAIRE DU BAS-SAINTE-LAURENT INC. – FOURNITURE DE MATÉRIAUX DE REMBLAI**

Autoriser le Service des travaux publics à fournir approximativement 150 tonnes de matériaux de remblai afin de collaborer avec le Club Sportif Populaire du Bas-Saint-Laurent inc. pour rendre conforme une traverse pour motoneige.

P:

A:_____

14.4 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – STATIONNEMENT DE LA GARE**

Octroyer le contrat de déneigement du stationnement de la gare, situé au 55, rue de l'Évêché Est, à la firme Les Bois Bel-Air inc. pour la période du début du contrat au 30 avril 2018, au montant de 3 244,80 \$, taxes en sus.

P:

A:_____

14.5 **ENTRETIEN MÉNAGER ET GRAND MÉNAGE – MAISON LAMONTAGNE – SAISON 2016 – SOCIÉTÉ RIMOUSKOISE DU PATRIMOINE**

Autoriser le versement à la Société rimouskoise du patrimoine d'un montant forfaitaire de 2 671 \$, sur présentation de pièces justificatives, pour l'entretien ménager et le grand ménage de la Maison Lamontagne, pour la saison 2016.

P:

A: _____

15. DOSSIERS DU SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

15.1 **RECOMMANDATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – FERME DUSOMMETS ENR. – LOT 3 182 334 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert St-Pierre, représentant dûment autorisé de la Ferme Dusommets enr., a adressé à la Ville de Rimouski, le 31 octobre 2016, une demande d'autorisation visant une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 3 182 334 du cadastre du Québec, pour procéder à des travaux de déblai sur une superficie de 3,81 hectares;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande vise l'atténuation des pentes pour faciliter la pratique des activités agricoles intensives;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés auront un impact positif sur la culture fourragère de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués à l'aide d'une pelle mécanique dans le but de réduire le bruit et les nuisances puisque plusieurs habitations sont présentes à proximité;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à procéder à des travaux de déblai exécutés par le demandeur et que cette intervention est autorisée en vertu du Règlement de zonage 820-2014;

CONSIDÉRANT QUE selon la formulation de la demande, aucune obligation contractuelle n'est prévue;

CONSIDÉRANT QUE la demande aura pour impact de modifier l'intégrité et la qualité du paysage rural;

CONSIDÉRANT QUE l'usage industrie extractive (I4), qui comprend les carrières, n'est pas permis dans la zone A-9086, mais que l'objet de la demande ne s'assimile pas à une carrière au sens que lui donne le Règlement de zonage 820-2014;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Rimouski et au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. Conseiller... et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de la Ferme Dusommets enr. telle que formulée.

P:

A: _____

**15.2 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI –
RENOUVELLEMENT DE MANDATS**

Renouveler, pour une période de deux (2) ans, le mandat de messieurs Jean-Paul Morin, Jean-Pierre Langlais et Jean Lebel à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski.

P:

A: _____

**15.3 VENTE DE TERRAIN – PORTION DU LOT 5 831 686 DU CADASTRE DU QUÉBEC
– 9243-2475 QUÉBEC INC. (EXPRESS DGV)**

Autoriser la vente à 9243-2475 Québec inc. (Express DGV) d'un terrain constitué d'une portion du lot 5 831 686 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 9 810 mètres carrés, au prix de 9 \$ le mètre carré pour une superficie approximative de 5 310 mètres carrés et de 4,50 \$ le mètre carré pour une superficie approximative de 4 500 mètres carrés, le tout selon les conditions et les termes prévus à la promesse d'achat signée par monsieur Denis Langlois, le 2 novembre 2016;

Autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir pour et au nom de la Ville.

P:

A: _____

**15.4 VENTE DE TERRAIN – PORTION DU LOT 2 895 894 DU CADASTRE DU QUÉBEC
– FERME AVICOLE BÉLAND INC.**

Autoriser la vente à la Ferme Avicole Béland inc. d'une portion du lot 2 895 894 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 1037,7 mètres carrés, telle qu'illustrée au plan J16-5535, selon les termes de la promesse d'achat signée le 31 octobre 2016;

Autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville;

Autoriser le chef de la Division permis et inspection à signer les documents requis par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, pour et au nom de la Ville, afin de procéder à la vente du lot 2 895 894 du cadastre du Québec.

P:

A: _____

**15.5 VENTE DE TERRAIN – PORTION DU LOT 2 895 894 DU CADASTRE DU QUÉBEC
– MONSIEUR GILLES BÉLAND**

Autoriser la vente à monsieur Gilles Béland d'une portion du lot 2 895 894 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 597,9 mètres carrés, telle qu'illustrée au plan J16-5535, selon les termes de la promesse d'achat signée le 28 octobre 2016;

Autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville;

Autoriser le chef de la Division permis et inspection à signer les documents requis par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, pour et au nom de la Ville, afin de procéder à la vente du lot 2 895 894 du cadastre du Québec.

P :

A : _____

15.6 VENTE DE TERRAIN – PORTION DU LOT 2 895 894 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 9240-2585 QUÉBEC INC.

Autoriser la vente à l'entreprise 9240-2585 Québec inc. d'une portion du lot 2 895 894 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 702,3 mètres carrés, telle qu'illustrée au plan J16-5535, selon les termes de la promesse d'achat signée le 27 octobre 2016;

Autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville;

Autoriser le chef de la Division permis et inspection à signer les documents requis par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec,, pour et au nom de la Ville, afin de procéder à la vente du lot 2 895 894 du cadastre du Québec.

P :

A : _____

15.7 VENTE DE TERRAINS – LOTS 5 257 039 ET 5 257 040 DU CADASTRE DU QUÉBEC – CONSTRUCTION SUBLIME INC.

Autoriser la vente à Construction Sublime inc. des terrains constitués des lots 5 257 039 et 5 257 040 du cadastre du Québec pour le prix de 81 751,65 \$, incluant un montant de 31 900 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par monsieur Cédric Rioux, le 9 novembre 2016;

Autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir pour et au nom de la Ville.

P:

A: _____

15.8 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATIONS MINEURES – IMMEUBLE SIS AU 355, AVENUE LEONIDAS SUD

Tenue d'une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogations mineures, déposée le 16 septembre 2016, pour permettre l'affichage et l'installation de quatre (4) enseignes, dont une avec une surface excédentaire de 1,5 mètre carré, sur le bâtiment secondaire servant de lave-auto ainsi que pour permettre une seconde enseigne sur le côté est de la marquise du poste d'essence d'une superficie excédentaire de 2,01 mètres carrés sis au 355, avenue Léonidas Sud.

15.9 DÉROGATIONS MINEURES – IMMEUBLE SIS AU 355, AVENUE LEONIDAS SUD

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Brisson, représentant CST Canada Co., a déposé, en date du 16 septembre 2016, une demande de dérogation mineure visant à permettre l'affichage et l'installation de quatre (4) enseignes, dont une avec une surface excédentaire de 1,5 mètre carré, sur le bâtiment secondaire servant de lave-auto ainsi que pour permettre une seconde enseigne sur le côté est de la

marquise du poste d'essence d'une superficie excédentaire de 2,01 mètres carrés sis au 355, avenue Léonidas Sud;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 11 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 21 novembre;

CONSIDÉRANT QU' _____ personne (s) (ne) désire(nt) se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogations mineures présentée, en date du 16 septembre 2016, par monsieur André Brisson, représentant CST Canada Co., locataire, et permettre l'affichage et l'installation de quatre (4) enseignes, dont une avec une surface excédentaire de 1,5 mètre carré, sur le bâtiment secondaire servant de lave-auto ainsi que pour permettre une seconde enseigne sur le côté est de la marquise du poste d'essence d'une superficie excédentaire de 2,01 mètres carrés sis au 355, avenue Léonidas Sud.

P:

A: _____

15.10 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLES SIS AU 7, AVENUE BANVILLE**

Tenue d'une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure, déposée le 3 octobre 2016, pour permettre une réduction de 0,5 mètre de la distance minimale requise entre la bonbonne de gaz propane et la ligne latérale ouest du terrain sis au 7, avenue Banville.

15.11 **DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLES SIS AU 7, AVENUE BANVILLE**

CONSIDÉRANT QUE madame Nadia Drapeau a déposé, en date du 3 octobre 2016, une demande de dérogation mineure visant à permettre une réduction de 0,5 mètre de la distance minimale requise entre la bonbonne de gaz propane et la ligne latérale ouest du terrain sis au 7, avenue Banville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 11 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 21 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU' _____ personne (s) (ne) désire(nt) se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 3 octobre 2016, par madame Nadia Drapeau, copropriétaire, pour permettre une réduction de 0,5 mètre de la distance minimale requise entre la bonbonne de gaz propane et la ligne latérale ouest du terrain sis au 7, avenue Banville.

P:

A: _____

15.12 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 182, CHEMIN SAINT-GERARD

Tenue d'une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure, déposée le 23 septembre 2016, pour permettre la subdivision du lot 3 645 481 du cadastre du Québec, d'une profondeur de 63,40 mètres, afin de distraire la résidence sise au 182, chemin Saint-Gérard de la terre agricole.

15.13 DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 182, CHEMIN SAINT-GERARD

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Proulx a déposé, en date du 23 septembre 2016, une demande de dérogation mineure visant à permettre la subdivision du lot 3 645 481 du cadastre du Québec, d'une profondeur de 63,40 mètres, afin de distraire la résidence sise au 182, chemin Saint-Gérard de la terre agricole;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 11 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 21 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU' _____ personne (s) (ne) désire(nt) se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 23 septembre 2016, par monsieur André Proulx, propriétaire, pour permettre la subdivision du lot 3 645 481 du cadastre du Québec, d'une profondeur dérogatoire de 11,60 mètres, afin de distraire la résidence sise au 182, chemin Saint-Gérard de la terre agricole.

P:

A: _____

15.14 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 9, RUE DE L'ESCARPEMENT

Tenue d'une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure, déposée le 27 septembre 2016, pour permettre l'empiétement d'un bâtiment secondaire de 4,25 mètres dans la cour avant de la propriété sise au 9, rue de l'Escarpelement.

15.15 DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 9, RUE DE L'ESCARPEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Tapp a déposé, en date du 27 septembre 2016, une demande de dérogation mineure visant à permettre l'empiétement d'un bâtiment secondaire de 4,25 mètres dans la cour avant de la propriété sise au 9, rue de l'Escarpelement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 11 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 21 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU' _____ personne (s) (ne) désire(nt) se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 27 septembre 2016, par monsieur Mathieu Tapp, propriétaire, pour permettre l'empiétement d'un bâtiment secondaire de 4,25 mètres dans la cour avant de la propriété sise au 9, rue de l'Escarpement.

P:
A:_____

16. RÈGLEMENTS

16.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

16.2 ADOPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

16.3 ADOPTION DE SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENTS

16.4 AVIS DE PRÉSENTATION

16.4.1 **AVIS DE PRÉSENTATION** est donné qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement concernant l'exploitation de l'aéroport de Rimouski, remplaçant le Règlement 895-2015 sur l'exploitation de l'aéroport de Rimouski.

Une demande de dispense de lecture du règlement est faite en même temps que le dépôt de l'avis de présentation.

P :_____

16.5 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

16.5.1 **RÈGLEMENT 980-2016**

Adoption, avec dispense de lecture, du Règlement 980-2016 autorisant des travaux d'extension des services d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage dans la rue du Berry et la rue de Champagne et un emprunt de 112 409 \$ – Avis de présentation 57-11-2016 donné par le conseiller Pierre Chassé, le 7 novembre 2016.

P :
A :_____

16.5.2 **RÈGLEMENT 981-2016**

Adoption, avec dispense de lecture, du Règlement 981-2016 autorisant des travaux de renouvellement des conduites dans les secteurs rue St-Pierre et rue St-Joseph et un emprunt de 7 400 000 \$ – Avis de présentation 58-11-2016 donné par la conseillère Jennifer Murray, le 7 novembre 2016.

P :
A :_____

16.5.3 **RÈGLEMENT 982-2016**

Adoption, avec dispense de lecture, du Règlement 982-2016 concernant l'imposition de la taxe d'enlèvement et de gestion des matières résiduelles pour l'année 2017 – Avis de présentation 60-11-2016 donné par le conseiller Marc Parent, le 7 novembre 2016.

P :
A :_____

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2017**

P:
A:_____

17.2 **PROMOTION – POSTE D'OPÉRATEUR ÉCUREUR D'ÉGOUT**

DOCUMENT CONFIDENTIEL

P :
A :_____

17.3 **AUTORISATION DE TRAVERSES DE CHEMINS PUBLICS – SENTIERS DE MOTONEIGE – CLUB SPORTIF POPULAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT INC.**

P :
A :_____

17.4 **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI – APPROBATION DES RECOMMANDATIONS – RÉUNION DU 15 NOVEMBRE 2016**

P :
A :_____

17.5 **AVIS DE PRÉSENTATION** règlement concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des fosses septiques.

DOCUMENT CONFIDENTIEL

P :_____

17.6 **AVIS DE PRÉSENTATION** règlement modifiant le Règlement 921-2015 concernant la création d'une réserve financière pour la réfection du réseau d'aqueduc et d'égout du réseau commun des anciennes municipalités de Pointe-au-Père, Rimouski, Rimouski-Est et Le Bic.

DOCUMENT CONFIDENTIEL

P :_____

17.7 **AVIS DE PRÉSENTATION** règlement modifiant le Règlement 923-2015 concernant la création d'une réserve financière pour la mutualisation des coûts de réfection des entrées privées d'aqueduc et d'égout.

DOCUMENT CONFIDENTIEL

P :_____

17.8 **AVIS DE PRÉSENTATION** règlement concernant l'imposition d'une taxe d'aqueduc et d'égout pour l'année 2017.

DOCUMENT CONFIDENTIEL

P :_____

- 17.9 **AVIS DE PRÉSENTATION** règlement concernant l'imposition d'une taxe d'assainissement des eaux pour l'année 2017.

DOCUMENT CONFIDENTIEL

P : _____

- 17.10 **AVIS DE PRÉSENTATION** règlement concernant l'imposition de la taxe de ramonage des cheminées pour l'année 2017.

DOCUMENT CONFIDENTIEL

P : _____

- 17.11 **AVIS DE PRÉSENTATION** règlement concernant l'imposition de la taxe foncière, des taxes foncières spéciales et des compensations sur certains immeubles et fixant le taux des différentes taxes spéciales en application des règlements d'emprunt ainsi que la valeur imposable des terrains de golf pour l'année 2017.

DOCUMENT CONFIDENTIEL

P : _____

- 17.12 **AVIS DE PRÉSENTATION** règlement concernant la création d'une réserve financière pour l'équilibrage du rôle d'évaluation.

DOCUMENT CONFIDENTIEL

P : _____

18. DÉPÔT DE DOCUMENT
19. PÉRIODE DE QUESTIONS
20. LEVÉE DE LA SÉANCE